

# CAPSULE INFO>VEILLE

## Singapour: Déclarations de revenus des sociétés en six champs

À Singapour, les déclarations de revenus électroniques pour les entreprises sont offertes depuis huit ans seulement. En revanche, ce nouveau service évolue rapidement. En 2012, l'agence fiscale singapourienne (IRAS) instaure la transmission électronique de la déclaration de revenus simplifiée (*Form C-S*) pour les petites et moyennes entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 5 M\$ SG<sup>1</sup>). En 2016, elle met en place la déclaration de revenus des grandes sociétés (*Form C*). Cette année-là, le taux d'utilisation atteint seulement 29 %.

En 2018, l'IRAS rend obligatoire la transmission électronique de la déclaration de revenus pour les sociétés qui réalisent un chiffre d'affaires de 10 M\$ SG et plus. Depuis 2019, l'obligation est étendue à celles dont les ventes annuelles totalisent 1 M\$ SG. Depuis 2020, la transmission électronique s'impose, quelle que soit la taille de l'entreprise. Rappelons que la déclaration de la taxe de vente doit être effectuée de façon électronique depuis une douzaine d'années.

Actuellement, les entreprises qui font leur déclaration de revenus en ligne bénéficient de deux semaines supplémentaires pour la produire par rapport à celles qui l'envoient par la poste. Cela ne sera plus le cas à partir de 2021, puisque les formulaires papier disparaissent.

En 2020, l'IRAS innove de nouveau avec l'introduction de la *Form C-S (Lite)*. Cette dernière est offerte aux quelque 60 000 microentreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 000 \$ SG. Pour en bénéficier, il faut toutefois remplir certaines conditions :

- Être incorporé à Singapour ;
- Ne pas reporter rétrospectivement des déductions ou des pertes en capital de l'année en cours ;
- Ne pas demander de déduction pour placement ;
- N'inclure aucun crédit pour impôt étranger.

La déclaration de revenus ultra simplifiée contient seulement quelques champs à remplir. La majorité des PME n'en auront que six à renseigner : revenus de l'entreprise, profits/pertes nets, etc. Certains seront préremplis par l'IRAS et d'autres, comme les revenus d'intérêts, ne concerneront qu'une minorité d'entreprises. L'agence fiscale a rédigé un document d'information illustré de plusieurs captures d'écran qui explique, étape par étape, comment remplir cette nouvelle déclaration de revenus allégée.

<sup>1</sup> En novembre 2020, 1 dollar singapourien équivalait à environ 1 dollar canadien.

Les sociétés qui utiliseront la *Form C-S (Lite)* devront continuer à produire des états financiers, mais elles n'auront pas à les transmettre à l'IRAS. Elles devront toutefois les conserver pour les présenter si jamais elles sont soumises à une vérification fiscale.

Il est à noter que les entreprises peuvent déjà payer leur solde d'impôt avec le système *PayNow*. Cette application créée par les banques de Singapour permet de transférer les fonds de sa banque vers le créancier en numérisant simplement le code QR imprimé sur l'avis d'imposition.

## RÉFÉRENCES

INLAND REVENUE AUTHORITY OF SINGAPORE (page consultée le 9 décembre 2020). *Form C-S (Lite)* [en ligne], <https://www.iras.gov.sg/irashome/Businesses/Companies/Filing-Taxes--Form-C-S-Form-C-/Form-C-S--Lite-/#Qualifying%20Conditions>

INLAND REVENUE AUTHORITY OF SINGAPORE (page consultée le 9 décembre 2020). *Overview of Form C-S/C*, [en ligne], <https://www.iras.gov.sg/irashome/Businesses/Companies/Filing-Taxes--Form-C-S-Form-C-/Overview-of-Form-C-S/-C/>